

# CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME ET CADET 2014

## ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1. La FFSA organise les Championnats de France Minime et Cadet, Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.
- 1.2. Les Championnats de France Minime / Cadet se dérouleront en une série de trois épreuves selon le calendrier ci-dessous :

31 mai / 1 <sup>er</sup> juin	Ostricourt (59)	ASK Métropole
12 / 13 juillet	Lavelanet (09)	ASK Karting Club Pays d'Olmes
26 / 27 juillet	Lohéac (35)	ASK Lohéac

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

### 1.3. HORAIRES

- 1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.
- 1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et se terminera le vendredi de 7h30 à 9h00.
- 1.3.3. L'installation dans le paddock se fera le jeudi de 9h00 à 19h00 et le vendredi de 7h30 à 9h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.
- 1.3.4. La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8h00 avec les essais officiels. Les pilotes auront la possibilité de s'entraîner la veille, soit la journée du jeudi (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, avec un kart de compétition ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### 1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURENDS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

Les Championnats de France Minime / Cadet seront ouverts à tout pilote Minime et Cadet, détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote-Concurrent-Conducteur", en cours de validité dans sa catégorie (NCCMK ou NCCCK), en fonction de la réglementation délivrée par la FFSA.

### 3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Un maximum de 75 pilotes dans chaque catégorie sera admis dans chacune des épreuves. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes. **La participation aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional est obligatoire. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs épreuves du Championnat de France, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.**
- 3.2.2. Les pilotes (ayant été qualifiés au travers du Championnat Régional de leur CRK) inscrits pour la totalité du Championnat de France seront retenus en priorité. Pour les engagés à une épreuve, les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.
- 3.2.3. La catégorie Minime est réservée aux pilotes âgés de 10 à 13 ans (âgés de 10 ans : atteignant l'âge de 10 ans en 2014, âgés de 13 ans : atteignant l'âge de 13 ans en 2014).

3.2.4. La catégorie Cadet est réservée aux pilotes âgés de 11 à 15 ans (âgés de 11 ans : atteignant l'âge de 11 ans en 2014, âgés de 15 ans : atteignant l'âge de 15 ans en 2014).

### 3.3. INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

3.3.1. **Tout pilote désirant participer au Championnat de France Minime ou au Championnat de France Cadet devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.** Le montant de l'engagement à l'intégralité du Championnat de France Minime ou Cadet 2014, soit 3 épreuves, est fixé à **565 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être effectuée au moins 15 jours avant la date de la première épreuve du Championnat 2014. **Sous réserve que ce pilote ait participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional.**

3.3.2. Le vainqueur du Championnat de France Minime et du Championnat de France Cadet de l'année précédente seront qualifiés d'office pour les Championnats de France Minime et Cadet, dans les conditions répondant à l'article 3.1. du présent règlement.

3.3.3. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et un emplacement paddock pour chacune des épreuves des Championnats. Seuls l'aire de stationnement et le droit de piste de la journée du jeudi et la location du transpondeur pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

3.3.4. En cas de non-participation du pilote à l'une des épreuves, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

### 3.4. ENGAGEMENT A UNE EPREUVE

3.4.1. Tout pilote désirant participer à une épreuve des Championnats de France Minime et Cadet devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats et Coupes de France [www.ffsa-karting.org](http://www.ffsa-karting.org) avec possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque. **En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro 06.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.** L'inscription à une seule épreuve des Championnats de France Minime et Cadet 2014 est fixée à **220 €**. Dans tous les cas, l'inscription doit être effectuée au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi précédant l'épreuve verra son montant majoré de 45 €. **(Sous réserve que ce pilote ait participé aux trois épreuves qualificatives du Championnat régional).**

3.4.2. Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. MATÉRIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.

4.1.2. En catégorie Minime, chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de **deux** moteurs plombés.

En catégorie Cadet, chaque pilote pourra disposer d'un châssis et **d'un** moteur plombé.

La FFSA se réserve la possibilité de réaliser des substitutions de moteur au cours de l'épreuve.

**En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé de 10 places sur la grille de départ de la manche, pré-finale ou finale suivant ce changement de moteur.**

Le pilote ne pourra changer qu'une seule fois de marque de châssis au cours du Championnat.

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de Course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.

Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.1.3. Les pilotes pourront louer leur transpondeur sur place.

## **4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**

### **4.2.1. Carburant**

*Le carburant devra obligatoirement être de l'essence sans plomb 98 achetée dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).*

*Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées (art. 10.7 du RTN).*

*Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA.*

*Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.*

### **4.2.2. Pneumatiques**

4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière apportés par le pilote (*les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type 39 ou 128, composé de 6 digits, chiffres commençant par 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9*) ou achetés sur place auprès du manufacturier, partenaire des Championnats de France.
- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort). En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Commissaire Technique Délégué, le concurrent pourra obtenir un pneu avant ou arrière de remplacement pris dans son train **enregistré** ayant roulé dans les essais libres et warm up.

4.2.2.2. *Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront contrôlés avant chaque départ de séance.*

*Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort en parc d'assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.*

4.2.2.3. Les 4 pneus tirés au sort seront achetés auprès du manufacturier et payants pour la première épreuve.

4.2.2.4. A compter de la seconde épreuve, et pour chaque catégorie, les 15 premiers de la finale de l'épreuve précédente se verront offrir 4 pneus slick (2 avant et 2 arrière), si le pilote est présent lors de l'épreuve suivante.  
Il n'y aura pas de dotation en pneumatiques à l'issue de la dernière épreuve.

## **4.3. NUMEROS DE COURSE**

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 99 sur fond rose pour les Minimes, et de 1 à 99 sur fond jaune pour les Cadets), valable pour l'année en cours.

4.3.2. Les plaques-numéros seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. 8 plaques maxi seront fournies par manifestation et par pilote.

4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devront figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

4.3.4. A partir de la deuxième épreuve, la FFSA attribuera au pilote en tête du classement provisoire de sa catégorie un fond de plaque spécifique.

## **4.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE**

Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré-grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

Les pilotes participant aux Championnats de France Minime et Cadet devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant la première épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de 100 €.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. ESSAIS

7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 8h00 et 18h00.

7.1.2. Les séances du warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

7.1.3. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de 100 €.

### 7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence.

Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.3. COURSE

#### 7.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes.

Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

Lors de la première épreuve, les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort.

Pour les épreuves suivantes, les groupes chronos seront définis en fonction du classement provisoire du Championnat.

#### 7.3.2 Manches Qualificatives

##### 7.3.2.1. Création de séries

Diviser les concurrents de la catégorie en séries en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono
8 <sup>ème</sup> chrono	9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	
12 <sup>ème</sup> chrono	13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono etc.....	

***Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est inférieur ou égal à la capacité de la piste, conformément à l'arrêté préfectoral d'homologation de la piste, les pilotes disputeront 3 manches qualificatives.***

***Si le nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie est supérieur à la capacité de la piste, 4 séries au minimum seront créées, ABCD (A/B, A/C, A/D, B/C, B/D, C/D).***

##### 7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

##### 7.3.2.3. Déroulement des manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous : A contre B ; A contre C ; B contre C..., etc.. .

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie. Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives. Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,  
2 points au 2<sup>ème</sup>,  
3 points au 3<sup>ème</sup>,  
4 points au 4<sup>ème</sup>,  
5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 7.3.3. Phases finales

Les phases finales se dérouleront sur une distance de 40 km de la façon suivante :

- une pré-finale de **20 km** par temps sec et de **17 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue des manches de qualification,
- une finale de **20 km** par temps sec et de **17 km** par temps de pluie, positions de départ selon le classement à l'issue de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de l'épreuve, et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

### 7.3.4. Consolante

Les pilotes non qualifiés pour la phase finale auront la possibilité de disputer une "Coupe de la Ville" ou "Coupe de la CRK" qui sera organisée si un minimum de 15 pilotes y participent. Cette Coupe se déroulera sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" ou "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de France peut marquer des points. Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivante :

100 points au 1 <sup>er</sup>	47 points au 14 <sup>ème</sup>	24 points au 27 <sup>ème</sup>	12 points au 39 <sup>ème</sup>
85 points au 2 <sup>ème</sup>	45 points au 15 <sup>ème</sup>	23 points au 28 <sup>ème</sup>	11 points au 40 <sup>ème</sup>
75 points au 3 <sup>ème</sup>	43 points au 16 <sup>ème</sup>	22 points au 29 <sup>ème</sup>	10 points au 41 <sup>ème</sup>
70 points au 4 <sup>ème</sup>	41 points au 17 <sup>ème</sup>	21 points au 30 <sup>ème</sup>	9 points au 42 <sup>ème</sup>
65 points au 5 <sup>ème</sup>	39 points au 18 <sup>ème</sup>	20 points au 31 <sup>ème</sup>	8 points au 43 <sup>ème</sup>
63 points au 6 <sup>ème</sup>	37 points au 19 <sup>ème</sup>	19 points au 32 <sup>ème</sup>	7 points au 44 <sup>ème</sup>
61 points au 7 <sup>ème</sup>	35 points au 20 <sup>ème</sup>	18 points au 33 <sup>ème</sup>	6 points au 45 <sup>ème</sup>
59 points au 8 <sup>ème</sup>	33 points au 21 <sup>ème</sup>	17 points au 34 <sup>ème</sup>	5 points au 46 <sup>ème</sup>
57 points au 9 <sup>ème</sup>	31 points au 22 <sup>ème</sup>	16 points au 35 <sup>ème</sup>	4 points au 47 <sup>ème</sup>
55 points au 10 <sup>ème</sup>	29 points au 23 <sup>ème</sup>	15 points au 36 <sup>ème</sup>	3 points au 48 <sup>ème</sup>
53 points au 11 <sup>ème</sup>	27 points au 24 <sup>ème</sup>	14 points au 37 <sup>ème</sup>	2 points au 49 <sup>ème</sup>
51 points au 12 <sup>ème</sup>	26 points au 25 <sup>ème</sup>	13 points au 38 <sup>ème</sup>	1 point au 50 <sup>ème</sup>
49 points au 13 <sup>ème</sup>	25 points au 26 <sup>ème</sup>		

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Dans le cadre d'un résultat décompté, le pilote ne perdra pas le bénéfice de ses deux points.

### 9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

**Le classement final du Championnat de France Minime et du Championnat de France Cadet sera établi en additionnant, pour chaque pilote, au maximum les 5 meilleurs résultats (est entendu comme résultat les points marqués en préfinale ou finale). Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra être décompté.**

Dans chaque catégorie, un classement « rookies » (meilleure 1<sup>ère</sup> année dans la catégorie) sera établi.

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

**En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves du Championnat de France et s'il n'y a plus d'épreuve à disputer, le classement provisoire du Championnat deviendra le classement final du Championnat de France.**

### 9.3. CLASSEMENT NATIONAL

Dans chaque catégorie, tout pilote ayant participé au minimum à une épreuve et ne s'étant pas qualifié pour la phase finale se verra attribuer des points en fonction de son classement à l'issue des manches qualificatives. Un classement « étendu » sera établi à l'issue du Championnat par addition des points ainsi obtenus.

## ARTICLE 10. PRIX

**10.1.** Le podium final des "Championnats de France Minime et Cadet" aura lieu à l'issue de la dernière épreuve.

***Les trois premiers du Championnat de France Minime recevront 1 moteur complet, fourni par le motoriste.***

***Le lauréat du Championnat de France Cadet recevra 1 moteur complet, fourni par le motoriste.***

Le Champion de France Cadet et le Champion de France Minime seront invités à la remise des prix FFSA.

**10.2. *PROTOCOLE PODIUM***

A l'issue de chaque finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra infliger une amende de 100 €.